



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2025 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
FV

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2025

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n°07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur : M. le Maire

03) Recensement de la population 2026 – Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2026 pour l'ensemble des communes de plus de 10.000 habitants. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la rémunération des agents recenseurs sur la base de la dotation 2026.

Rapporteur : Mme S. DECOCQ

04) Dérogation au repos dominical au profit des commerces de détails de la Commune pour l'année 2026

En concertation avec les Unions Commerciales et la Chambre de Commerce et d'Industrie, il est proposé, pour l'année 2026, de retenir 11 ouvertures dominicales liées à des événements commerciaux, festifs et touristiques au profit des commerces de détail non-alimentaires. Par ailleurs, neuf dates sont proposées au profit des établissements se livrant au commerce de détail d'ameublement en cuisines et salles de bains. Enfin, il est rappelé que les établissements dont l'activité exclusive ou principale est la vente de denrées alimentaires au détail, sont autorisés par la loi à employer leur personnel le dimanche matin jusqu'à 13 heures. Une dérogation administrative devient nécessaire pour leur permettre d'employer le personnel salarié le dimanche après 13 heures. Aussi, douze dates sont proposées au profit de cette catégorie d'établissements. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le calendrier de dérogations au principe du repos dominical des salariés pour l'année 2026.

Rapporteur : Mme M. VOLLE

05) Résidence « Les Mathurins » rue du Bon Mariage – Avenant n°2 au bail emphytéotique – Intégration dans l'avenant d'une servitude de vue au profit de la Ville

La Ville de Saint-Omer porte un projet de construction d'une Maison de Santé Boulevard de Strasbourg. Le projet prévoit le percement d'un mur situé en limite de deux parcelles communales dont l'une est concernée par le bail emphytéotique dont bénéficie Flandre Opale Habitat pour la Résidence les Mathurins. Ce percement, essentiel pour l'éclairage des salles de consultations nécessite la régularisation d'une servitude de vue au profit de la Ville. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la création, par voie d'avenant au bail emphytéotique susvisé, d'une servitude de vue au profit de la Ville de Saint-Omer pour l'éclairage des salles de consultation de la future Maison de Santé, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les dispositions y afférentes et signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant, le cas échéant.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

06) Modification du cahier des charges et des conditions générales pour la location des terres maraîchères dans le Marais communal

La Ville de Saint-Omer est propriétaire de 91 parcelles dans les marais pour une surface totale de 80 ha environ. Ces parcelles sont louées à des exploitants agricoles selon les modalités contenues dans le cahier des charges de location approuvé en 1996, modifié en 2009 puis en 2024. Cependant des évolutions de ce cahier des charges apparaissent nécessaires suite à une concertation avec la chambre d'agriculture du Pas de Calais et l'ensemble des exploitants agricoles. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du règlement et conditions générales de la location des terres maraîchères dans le marais communal, et les intégrer au règlement.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

07) Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026 – Pont du Pointi

La Ville souhaite solliciter une participation financière de l'État pour la réhabilitation du pont du Pointi, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026. Elle sollicite une subvention à hauteur de 75.929,84 €, pour ce chantier dont le montant total s'élève à 189.824,59 € HT. Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter la sollicitation de l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et pièces se rapportant aux décisions, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget primitif 2026.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

08) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 – Maison de Santé Pluriprofessionnelle

La Ville de Saint-Omer peut prétendre à des demandes d'inscription de projets d'investissement au titre de l'année 2026. Elle sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2026 à hauteur du plafond de 500.000 €, pour le chantier de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle dont le montant total s'élève à 2.077.000,56 € HT. Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter la sollicitation de l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et pièces se rapportant aux décisions, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget primitif 2026.

Rapporteur : M. le Maire

09) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2024 – Information des usagers

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2025, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. F. SABLON

10) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2024 – Information des usagers

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2025, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. F. SABLON

11) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Année 2024 – Information des usagers

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2025, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. F. SABLON

12) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Année 2024 – Information des usagers

Le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2025, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. Ph. BOIDIN

Finances

13) Subvention exceptionnelle à l'Association du Marais Cordier

L'association du Marais Cordier est une association de propriétaires qui a à sa charge le pompage du casier du chemin Cordier et de la Petite Meer. Ce secteur a été fortement impacté par les inondations de novembre 2023 et janvier 2024. Les dégâts ont été nombreux et la mise aux normes de l'installation électrique et la réparation du système de pompage est obligatoire pour l'association. Le coût de la mise aux normes électrique et la réparation s'élèvent à 6.600 € TTC. Il sera demandé au Conseil Municipal de valider la subvention exceptionnelle à l'association du Marais Cordier, d'autoriser Monsieur à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions, et d'inscrire la somme en décision modificative au budget 2025.

Rapporteur : M. le Maire

14) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2025

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. le Maire

15) Débat sur les orientations générales du projet de Budget Primitif – Exercice 2026

Il sera fait application des articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation N°92~125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, lesquels articles prévoient que, pour les Communes de 3.500 habitants et plus, l'examen et le vote du Budget Primitif doivent être précédés d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires. Il est tenu compte des dispositions de la loi « NOTRe » du 7 août 2015.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire,



François DECOSTER